

# MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE - Présentiel

Cette formation présente les différents types de missions du contrôleurs techniques au regard d'un projet de construction

## Objectifs opérationnels

- Identifier les différentes missions du contrôleur technique
- Mettre en place le choix de missions suivant le projet de construction

## Public Concerné

- Maîtres d'oeuvre
- Maîtres d'ouvrage
- Personnes en charge des missions de contrôle technique

## Durée

7.00 Heures 1 Jour

## Prérequis

Suivre cette formation demande une connaissance en maîtrise d'ouvrage.

## Contenu

### Généralités

#### L'origine du contrôle technique

#### Les obligations réglementaires

#### Les principes du dispositif

#### La relation maître d'ouvrage/Bureau de contrôle

#### Les différentes missions

- Missions de base
  - L relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables.
  - S (SH) relative à la sécurité des personnes dans les constructions.
  - STI lorsqu'elle porte sur des immeubles du secteur tertiaire ou sur des bâtiments industriels
  - SEI lorsqu'elle porte sur des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).
- Missions complémentaires :
  - PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes ;
  - RNT relative à la sécurité des personnes en cas de survenance de risques naturels exceptionnels ou de risques technologiques.
  - P1 relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés ;
  - F relative au fonctionnement des installations ;
  - Ph(Phh-Pha) relative à l'isolation acoustique.
  - Mission Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie ;
  - Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées ;
  - Mission Brd relative au transport des brancards dans les constructions ;
  - Mission LE relative à la solidité des existants ;
  - Mission Av relative à la stabilité des ouvrages avoisinants ;
  - Mission GTB relative à la gestion technique des bâtiments ;
  - Missions ENV relatives à l'environnement.
  - Missions HYS (HYSh-HYSa) relatives à l'hygiène et à la santé dans les constructions ;
  - Mission CO de coordination des missions de contrôles dans le cas où il est fait appel à plusieurs contrôleurs techniques

## Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers d'études de cas et de partages d'expériences.

## Moyens pédagogiques

### ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse [app.gescof.com](http://app.gescof.com), cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.

- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

#### MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

#### QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

### ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et L'Intervenant est un formateur qualifié et contrôleur technique.

### ■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Sabrina BENCHERRAT**  
Cheffe projets formation

**Tél. : 0130852409**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**